

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Marc Bard	Numéro de permis 2020090	Date d'inspection Le 19 avril 2023	
Nom de l'établissement Petits Coeurs Marika		Numéro de téléphone (506) 473-7385	
Adresse 689 boulevard Éverard H. Daigle Grand-Sault/Grand Falls NB E3Z 3C5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de la désignation (en processus de compléter les 10hrs de développement professionnel d'ici juin 2023), de l'alimentation et des toilettes.  
Observation de la collation.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 19 avril 2023

Date

original signé par

Nicole Cormier McPhee

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 avril 2023

Date